Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D048-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 02/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BUREL Jean-Jacques à HUON Thierry

Absent : SALOMÉ Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D048 – Installation de la commission de la commande publique (appels d'offres et marchés adaptés)

L'article 1411-5 du CGCT prévoit l'installation d'une commission qui analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

La commission, présidée par le maire ou son représentant, est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public

Mme le Maire proposera de procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle et au plus fort reste des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT l'élection a lieu à bulletins secrets.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D048-DE

Membres titulaires

Elle appelle les candidatures pour les membres titulaires. Deux listes sont déposées :

- *Liste Jean-Jacques Burel, Thierry Huon, Daniel Duval, Joël Jean, Laurent Boussard ;*
- *Liste Jean-Michel de Guerdavid, Mathieu Laurencin, Yves Jouan, Isabelle Le Nuz, Sylvie Collangues ;*

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement opéré par MM Héré Roger et de Guerdavid Jean-Michel donne les résultats suivants :

- *Liste Jean-Jacques Burel, Thierry Huon, Daniel Duval, Joël Jean, Laurent Boussard : 25 voix ;*
- *Liste Jean-Michel de Guerdavid, Mathieu Laurencin, Yves Jouan, Isabelle Le Nuz, Sylvie Collangues : 7 voix ;*

Vu le quotient électoral qui est de 6.4 (32 suffrages exprimés/5 sièges),

- *Vu le résultat du vote, liste « Burel » soit 25 voix/6.4 (quotient) = 3 sièges + 1 siège au plus fort reste et liste « de Guerdavid » soit 7 voix/6.4 (quotient)= 1 siège*

Le conseil municipal déclare élus comme membres titulaires de la commission de commande publique : Burel Jean-Jacques, Thierry Huon, Daniel Duval, Joël Jean et de Guerdavid Jean-Michel

Membres suppléants

Mme le Maire appelle ensuite les candidatures pour les membres suppléants. Deux listes sont déposées :

- *Liste Christophe Boudrot, Alain Le Roux, Jeanne Guyomarc'h, Roger Héré, Sandrine Mouillé ;*
- *Liste Mathieu Laurencin, Fabienne Le Fournis, Yves Jouan, Isabelle Le Nuz, Alain Wester*

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement opéré par MM Héré Roger et de Guerdavid Jean-Michel donne les résultats suivants :

- *Liste Christophe Boudrot, Alain Le Roux, Jeanne Guyomarc'h, Roger Héré, Sandrine Mouillé : 25 voix ;*
- *Liste Mathieu Laurencin, Fabienne Le Fournis, Yves Jouan, Isabelle Le Nuz, Alain Wester : 7 voix ;*

Vu le quotient électoral qui est de 6.4 (32 suffrages exprimés/5 sièges),

- *Vu le résultat du vote, liste « Boudrot » soit 25 voix/6.4 (quotient) = 3 sièges + 1 siège au plus fort reste et liste « Laurencin » soit 7 voix/6.4 (quotient)= 1 siège*

Le conseil municipal déclare élus comme membres suppléants de la commission de commande publique : Christophe Boudrot, Alain Le Roux, Jeanne Guyomarc'h, Roger Héré, Mathieu Laurencin

En mairie, le 10/04/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent